



Procès-verbal de Conseil municipal 2 février 2023 – 20h

	Présents	Absents	Pouvoir à
Joel ARIZA	X		
ANNE CARRE	X		
Claudie MERCIER	X		
Daniel RONDOUIN	X		
Arnaud BEAUMAL	X		
Cathy BERTAT	X		
Christophe FAYON	x		
Ingrid PENHOUET	X		
Nicolas OUDAERT	X		
Laurence CANAL	X		
Anthony BROSSAUD		X	
Cécile RICHEL	X		
Sandra YGONET	X		
Magali PIERRON	x		
Ludivine PERRIGAUD	X		
Gaël DREAN	X		
Pauline ROUSSEAU	X		

Quorum : 9.

Secrétaire de séance : Sandra YGONET

Le compte-rendu du 8 décembre 2023 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- **Vote des subventions aux associations pour l'année 2023**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission Finances s'est réunie le mercredi 25 janvier pour étudier les dossiers de demandes de subventions au titre de l'année 2023 des associations et formuler une proposition en vue du vote en Conseil municipal.

Il donne la parole à Daniel RONDOUIN, élu adjoint aux Finances, qui présente successivement l'association, les montants attribués sur les précédentes années, le montant sollicité pour cette année ainsi que la proposition de la Commission Finances.

Au cours de la présentation, Ingrid PENHOÛËT intervient en tant que bénévole de la bibliothèque pour préciser que la bibliothèque n'a pas fait de demande de subvention compte-tenu de la prise en charge des dépenses (notamment les livres) par la mairie et d'une trésorerie suffisante pour l'année.

Monsieur le Maire intervient également pour informer qu'il a reçu un courrier de la part de l'association « les Amis de la forêt » qui n'a pas sollicité de demande de subvention cette année mais qui espère que les actions menées sur la commune par la municipalité iront dans le sens de leurs actions.

Concernant la Maison des Adolescents, il précise que c'est maintenant la Communauté de communes Pays de Blain qui est chargée de faire le versement auprès de cette association.

Aussi, Monsieur le Maire intervient pour informer que la Commission Finances a souhaité ajouter une adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France de Loire-Atlantique (AMRF44) en complément de l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) compte-tenu notamment des enjeux différents entre les territoires ruraux et territoires urbains.

Concernant l'association « Secours populaire », Joël ARRIZA propose d'augmenter le montant envisagé par la Commission Finances au regard de l'aide apportée aux familles ukrainiennes accueillies au cours de l'année 2022. Le Conseil municipal s'accorde sur la somme de 150 €.

Claudie MERCIER, élue adjointe à la solidarité, explique que la Commission finances propose d'augmenter le montant de la subvention accordé au Centre Communal d'Action Social pour faire face à la hausse des prix qui impacte le budget d'organisation d'évènement (ex : repas des aînés) et à une éventuelle augmentation des aides sur l'année au regard de l'inflation.

Concernant l'association « Les Genêts Gâvrais », Monsieur le Maire intervient pour informer qu'au regard du contexte, l'attribution de la subvention est conditionnée à une reprise de l'association.

Daniel RONDOUIN, élu adjoint aux Finances, précise que la Commission Finances propose d'augmenter le bon d'achat de fournitures scolaires par collégien à 17 € au lieu de 16€ compte-tenu de l'inflation.

Enfin, Monsieur le Maire informe que les pompiers de Vay accueilleront sur l'année le congrès départemental du SDIS 44 et que, de ce fait, la Commission Finances propose de donner 1000 € aux fins d'organiser cet évènement majeur pour le SDIS.

- **Subvention OGEC 2023**

Daniel RONDOUIN, élu adjoint aux Finances, présente le calcul qui détermine le coût d'un élève (maternel et élémentaire distinctement) de l'école publique

- **Création du poste d'assistant en gestion des ressources humaines et comptabilité**
- **Acquisition de la parcelle et régularisation du chemin d'exploitation des Rotys**
- **Rétrocession du lotissement Villa Maria**
- **Demande de subventions au titre de la DETR**
 - Demande de subvention DETR pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du plan-guide centre-ville - Grande Rue et rue de l'église
 - Demande de subvention DETR au titre de la Tranche 2 pour la construction de la station d'épuration
- **Délibération « opposition de la prescription quadriennale à la demande de Monsieur CHAPEAU » pour les parcelles n°413 et n°414**